

JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LA STATISTIQUE JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

Perspectives et besoins

RAPPORT SYNTHÈSE
9 mai 2025

JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LA STATISTIQUE JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

Idéation et programmation

Pierre Noreau (IQRDJ)

Alexandra Pasca (IQRDJ)

Kevin Gravier (SOQUIJ)

Akos Verboczy (IQRDJ)

Organisation de la journée

Prise de notes : Raphael Scarborough et Mariya Teodosieva

Communications : Hana Kara

Accueil et logistique : Alex Lépine, Lyn Mouhajer, Jean-Luc Martel

Photographe : Adrian Codreanu

Rédaction du rapport

Akos Verboczy

Nous adressons nos remerciements à toutes les personnes ayant contribué au succès de cette première Journée de réflexion :

À la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) pour sa précieuse collaboration, à la Commission du droit du Canada (CDC) pour son soutien financier et à l'École de technologie supérieure (ÉTS) pour son accueil généreux. Merci également aux personnes chargées de l'animation, ainsi qu'aux intervenantes et intervenants qui ont tous accepté de prendre part gracieusement à l'événement.

Enfin, un grand merci à l'ensemble des participantes et participants pour la richesse de leurs contributions.



CDC | LCC
Vivre le droit | Poursuivre la justice | Renouveler l'espoir



SOMMAIRE EXÉCUTIF

La première *Journée de réflexion sur les statistiques juridiques et judiciaires*, tenue le 13 mars 2025, a réuni plus de 70 participants provenant de la communauté juridique et de la société civile. Cette rencontre visait à faire le point sur les pratiques actuelles et à cerner les besoins des différents acteurs pour améliorer la production et l'utilisation des données juridiques et judiciaires au Québec.

Vue d'ensemble des besoins communs exprimés

Les échanges ont permis d'identifier plusieurs constats largement partagés, malgré la diversité des perspectives représentées. Ces constats convergent vers quatre besoins communs pour mieux comprendre, évaluer et faire évoluer le système judiciaire à l'aide des données, dans une perspective d'amélioration continue de ses pratiques, au service du public.

1. Un meilleur accès aux données existantes

De nombreux intervenants ont déploré la difficulté d'accéder aux données judiciaires déjà produites, qu'elles soient établies et conservées par une juridiction particulière, dispersées entre plusieurs systèmes ou disponibles dans des formats peu exploitables. Des besoins précis ont été exprimés pour :

- accéder directement aux données primaires produites par les tribunaux ou centralisées par le ministère de la Justice ;
- rendre accessibles les données publiques à des fins de recherche, d'analyse ou de transparence, tout en respectant la confidentialité des personnes concernées ;
- permettre aux chercheurs, journalistes et organismes communautaires d'obtenir plus facilement des données fiables.

2. Une collecte de données plus fiable et uniforme

Les pratiques actuelles de cueillette, souvent manuelles et disparates, nuisent à la fiabilité, à la comparabilité et à l'exploitation des données. Des besoins précis ont été identifiés, notamment :

- enrichir les données tirées des dossiers, par exemple en ventilant les dossiers civils au-delà des codes généraux ;
- ajouter des variables jugées pertinentes, comme la longueur des arrêts ou le nombre de sources plaidées ;
- harmoniser les pratiques de saisie et de codification entre les districts et les juridictions ;

- développer l'évaluation des indicateurs communs pour le suivi des délais, des modes de règlement et de l'expérience des justiciables.

3. Des moyens accrus pour analyser et exploiter les données

Plusieurs acteurs, y compris les tribunaux et les organismes communautaires, ont souligné leur manque de ressources humaines et technologiques pour analyser les données qu'ils détiennent. Des besoins ont été exprimés pour :

- disposer de ressources humaines spécialisées en analyse statistique et d'outils technologiques adaptés ;
- développer des tableaux de bord dynamiques pour suivre les tendances, faciliter la gestion et la coordination de chaque juridiction;
- produire des indicateurs plus pertinents, par exemple sur les coûts par dossier ou les résultats obtenus en médiation ;
- valoriser les données disponibles pour mieux appuyer la planification, la reddition de comptes et l'amélioration des services.

4. Une gouvernance collaborative et ouverte des données

Enfin, les participants ont insisté sur l'importance d'une gouvernance partagée des données, impliquant les tribunaux, le ministère, les chercheurs et la société civile. Des pistes ont été évoquées, telles que :

- poursuivre le co-développement amorcé entre le ministère de Justice du Québec (MJQ) et les tribunaux ;
- collaborer avec les chercheurs pour mieux comprendre le parcours des justiciables ;
- publier régulièrement des rapports statistiques accessibles, de manière à favoriser la transparence et la confiance envers la justice.

SOMMAIRE

Sommaire exécutif	p. 4
Sommaire	p. 6
Introduction	p. 7
 Compte rendu des activités	
1.1. La production des données juridiques et judiciaires au Québec	p. 9
1.2. La production des données juridiques et judiciaires hors Québec	p. 14
1.3. L'utilisation des données et l'intérêt du public : enjeux et besoins	p. 19
1.2. Les besoins des acteurs	p. 23
 Conclusion	
	p. 27
Annexe	p. 29
Table des matières	p. 31

INTRODUCTION

Description de l'activité

La Journée de réflexion sur la statistique juridique et judiciaire au Québec, tenue le 13 mars 2025 à l'École de technologie supérieure (ÉTS), a réuni plus de 70 personnes issues des milieux judiciaire, gouvernemental, communautaire, professionnel et universitaire. Organisée par l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice (IQRDJ), en collaboration avec la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) et avec le soutien de la Commission du droit du Canada (CDC), cette journée constituait la première étape d'un processus de concertation sur le développement de la statistique judiciaire au Québec.

Une seconde journée est prévue à l'automne 2025. Elle portera sur la recherche de solutions aux besoins identifiés lors de ce premier exercice.

Objectifs et public cible

Plus précisément, cette première journée avait pour objectifs de :

- faciliter le dialogue entre les différents acteurs concernés par les données juridiques et judiciaires au Québec ;
- identifier les besoins communs en matière de données et d'indicateurs ;
- cerner les limites des données judiciaires et juridiques actuelles ;
- mieux comprendre les usages souhaités des données juridiques et judiciaires, dans une perspective interdisciplinaire et comparative.

L'événement réunissait des organismes gouvernementaux (ministères, cours et tribunaux, organismes publics et parapublics), du milieu de la recherche, ainsi que de diverses organisations communautaires et professionnelles concernées par l'accès à la justice et la gestion des données.

Déroulement de la journée

La journée s'est articulée autour de trois panels thématiques, qui ont respectivement permis d'explorer :

- la production des données juridiques et judiciaires au Québec ;
- les modèles existants et inspirants issus d'autres juridictions ;
- l'utilisation des données au-delà du milieu juridique.

En plus des panels, un « Tour des tables » a donné la parole aux organisations présentes afin qu’elles puissent faire état de leurs besoins spécifiques, des lacunes rencontrées et des indicateurs statistiques dont ils ont particulièrement besoin. Il était également possible de transmettre ses réponses par écrit, après l’événement, à l’aide d’un formulaire en ligne.

Des périodes de questions et des échanges aménagés pendant la journée ont permis de croiser les perspectives et d’enrichir la réflexion.

Un point de départ vers des pistes d'action collectives

Le présent rapport de synthèse rend compte des constats et des besoins exprimés lors de cette journée. Il propose un premier portrait des enjeux liés à la statistique juridique et judiciaire au Québec, tel que définis par une diversité d’acteurs.

Ce rapport servira de base à l’élaboration du programme de la seconde journée de réflexion, prévue à l’automne 2025, consacrée aux solutions et aux pistes d’action.



Compte rendu des activités

1.1 PANEL 1 : La production des données juridiques et judiciaires au Québec

Le premier panel de la Journée de réflexion visait à brosser un portrait des pratiques actuelles en matière de production de données juridiques et judiciaires au Québec. En réunissant des représentants de plusieurs tribunaux et institutions, l'objectif était de mieux comprendre comment les données sont collectées, utilisées et gérées, ainsi que les défis rencontrés, particulièrement au sein des différents tribunaux.

Participaient à ce panel :

- L'hon. Manon Savard, juge en chef du Québec ;
- L'hon. Marie-Anne Paquette, juge en chef de la Cour supérieure ;
- L'hon. Benoît Sabourin, juge en chef associé de la Cour du Québec ;
- Me Jacques Boulanger, vice-président du Tribunal administratif du Québec ;
- M. Gabriel Lacroix-Dufour, directeur général à la Direction générale de l'aide aux victimes d'infractions criminelles du ministère de la Justice du Québec (MJQ) ; et
- Me Daniel Lafrance, président de la Commission des services juridiques.

L'animation était assurée par l'Hon. Pierre E. Audet, juge suppléant à la Cour du Québec.



1.1.1 Faits saillants

Les interventions de ce panel font le point sur l'état actuel de la collecte et de l'exploitation des données judiciaires dans les tribunaux du Québec.

Un consensus s'est établi sur leur nécessité pour comprendre le fonctionnement des tribunaux et éclairer les décisions administratives ou stratégiques, dans une perspective d'amélioration continue des services de justice offerts à la population. Ils mettent également en lumière des pratiques inégales, des contraintes persistantes et des besoins partagés en matière d'accès, de fiabilité et de valorisation de l'information judiciaire.

Une collecte encore largement manuelle

Dans plusieurs juridictions, la collecte des données repose sur des procédés manuels. Cette méthode exige un travail humain considérable et laisse une grande marge aux erreurs de codification. Certaines données sont saisies dans des systèmes peu intuitifs, et la latitude laissée à la personne qui compile l'information peut entraîner des écarts de mesure, y compris dans le calcul des délais ou l'attribution des rubriques. Cela peut entraîner des risques d'erreurs et d'incohérences, particulièrement en cas de roulement de personnel. Par ailleurs, tout étant fait à la main, il n'est pas possible de retracer les données déjà saisies pour y apporter rétroactivement une correction.

Un tel système, qui repose sur des entrées manuelles, est jugé rigide parce qu'il s'adapte mal aux changements et aux nouveaux besoins des tribunaux. Il limite, par exemple, la possibilité d'ajouter a posteriori des indicateurs jugés utiles à la gestion judiciaire, comme la longueur des arrêts ou le nombre des sources citées. Il empêche aussi de ventiler les données selon des catégories plus fines, ce qui complique l'analyse par type de litige lorsque tous les dossiers civils désignés sous une catégorie générique sont regroupés sous un même code. Or, les tribunaux ont besoin de données plus précises pour ajuster leurs règles de procédure, planifier leurs rôles, identifier les expertises nécessaires selon les matières, ou encore suivre l'évolution de la charge de travail des juges.

Des pratiques disparates d'un tribunal à l'autre

L'hétérogénéité des pratiques de saisie, de traitement et d'interprétation a également été soulignée. À l'intérieur même d'une juridiction, les membres du personnel du greffe d'un district peuvent recourir à des méthodes de calcul différentes d'un autre, pour des indicateurs comme les délais ou l'inventaire des dossiers. Par exemple, le calcul des délais peut être fait manuellement dans certains cas et de façon automatisée ailleurs, sans méthode de validation croisée. Certaines utilisent des listes générées par le système, d'autres procèdent à des décomptes manuels. Plusieurs n'ont pas de cadre commun pour guider leur pratique, ou ne l'appliquent pas de manière uniforme. Cela complique la

comparaison des données, leur agrégation à l'échelle québécoise (par exemple entre districts ou juridictions), et nuit à leur utilisation à des fins de recherche ou de pilotage institutionnel.

La dépendance à un système informatique centralisé

Un enjeu transversal soulevé par plusieurs acteurs est la dépendance des tribunaux aux services statistiques du ministère de la Justice du Québec (MJQ), qui contrôle les principales bases de données judiciaires, quoique SOQUIJ ait désormais accès aux données nécessaires à la production de plunitifs. Dans ce contexte, les tribunaux n'ont qu'un accès partiel et indirect aux données qu'ils contribuent pourtant à produire. En effet, certaines cours ne peuvent pas connaître en temps réel le nombre de dossiers ouverts, les heures d'audience tenues ou les jugements rendus, à moins d'en faire expressément la demande auprès du MJQ. Les demandes d'extraction doivent être autorisées par le Ministère, ce qui ralentit la capacité des directions des différentes juridictions à réagir aux impératifs opérationnels de leur fonctionnement. Cette dépendance nuit, selon plusieurs, à l'autonomie de gestion du pouvoir judiciaire et limite sa capacité à produire des analyses ou à développer ses propres outils de suivi, de planification ou de visualisation des données.

Un déficit de ressources spécialisées

Le manque généralisé de ressources humaines qualifiées pour traiter, analyser et valoriser les données constitue un autre frein majeur. Plusieurs tribunaux ne disposent d'aucun analyste, statisticien ou professionnel dédié à cette fonction. Le travail statistique repose souvent sur des employés débrouillards, sans accès à aucun outil spécialisé. Ce déficit de compétences spécialisées freine la création d'indicateurs dynamiques, de tableaux de bord, ou d'analyses prédictives susceptibles d'alimenter une gestion stratégique. Par « gestion stratégique », il faut entendre la capacité de répartir les effectifs en fonction de la charge réelle, d'identifier rapidement les points de friction dans le traitement des dossiers, ou d'orienter les ressources vers des matières en croissance comme la protection de la jeunesse.

Une profondeur analytique encore limitée

Même lorsque les données sont disponibles, leur portée analytique demeure limitée. Les données judiciaires actuellement utilisées sont majoritairement de nature administrative — volumes de dossiers ouverts ou fermés, délais de traitement — mais elles ne permettent pas de cerner les caractéristiques fines des causes ni les facteurs qui alimentent leur complexité. Comme il a été dit, certains tribunaux classent tous les dossiers civils sous une même rubrique générique, ce qui empêche d'identifier certains

types de litiges (ex. copropriété, contrats de vie commune, etc.). Le manque d'indicateurs qualitatifs comme l'impact des expertises médicales sur le temps de cour ou celui des demandes interlocutoires limite les possibilités d'analyse approfondie. Ces données seraient pourtant utiles pour ajuster les pratiques, documenter les retards et planifier les bancs de juges nécessaires.

Une utilisation essentiellement administrative et rétrospective

Les données judiciaires sont principalement utilisées pour répondre à des obligations de reddition de comptes, à des demandes ponctuelles ou à des ajustements *ad hoc*. Elles soutiennent rarement une planification prospective ou une analyse d'impact à long terme. Leur usage demeure essentiellement descriptif, rétrospectif, et souvent cantonné à des finalités comptables ou justificatives. Les statistiques sont essentiellement mobilisées pour produire des rapports annuels, répondre à des demandes ministérielles, ou justifier une demande de financement, mais rarement pour évaluer les effets d'une réforme ou l'impact d'un mode de traitement des litiges et d'assistance des justiciables. Plusieurs intervenants ont souligné que les données devraient pouvoir servir d'outils d'alerte, d'anticipation et de pilotage pour améliorer les services judiciaires. Par exemple, identifier une hausse anormale des remises ou un engorgement dans une région donnée permettrait de réaffecter des juges ou d'ajuster l'aménagement des rôles.

Des investissements technologiques insuffisants

Plusieurs tribunaux font état d'un sous-financement chronique en matière de modernisation technologique. L'absence de budget autonome empêche l'acquisition de systèmes informatiques modernes, le développement d'outils internes ou l'implantation de solutions pérennes. Les investissements sont concentrés sur les opérations essentielles, comme le traitement des dossiers, laissant peu de marge pour l'innovation. Cette situation freine la transformation numérique des tribunaux et nuit à leur capacité à exploiter pleinement les données disponibles. Certains tribunaux n'ont pas mis à jour leurs logiciels de gestion depuis des décennies, et les projets de mise à niveau sont conditionnels à des investissements ministériels et des ressources externes.

Du côté du MJQ, on note que des efforts considérables ont été déployés au cours des dernières années pour améliorer la qualité et la robustesse des statistiques judiciaires. Ces travaux devront se poursuivre en s'appuyant sur deux leviers complémentaires : la mise à contribution de l'expertise des acteurs du système de justice – en particulier la magistrature – et les chantiers de transformation numérique en cours au ministère, qui pourraient permettre d'exploiter de nouvelles données et nécessiteront un encadrement rigoureux.

Un appel à une gouvernance plus autonome et interconnectée

Plusieurs intervenants ont souligné la nécessité d’une gouvernance plus autonome des données judiciaires. Cela inclut un accès direct aux bases de données, la mise en place de tableaux de bord dynamiques, la standardisation des pratiques de saisie et la création d’outils adaptés aux besoins spécifiques de chaque tribunal. Des demandes ont été formulées pour que le pouvoir judiciaire puisse contrôler ses propres données et en faire une lecture indépendante. Des intervenants ont également plaidé pour une mise à contribution de l’expertise des acteurs du système de justice, à commencer par la magistrature, en continuité du co-développement amorcé au MJQ. Une meilleure interconnexion des données entre les tribunaux des différentes juridictions permettrait d’améliorer la cohérence du système judiciaire dans son ensemble.

Enfin, certains ont aussi appelé à un rapprochement accru entre le milieu juridique et celui de la recherche universitaire. Il a été ainsi proposé de travailler avec les chercheurs pour identifier les facteurs précis qui allongent les délais, pour évaluer l’efficacité des PRD selon les types de litiges, ou encore explorer l’analyse du sentiment de justice des justiciables dans la foulée de leur expérience à la Cour.



1.2 PANEL 2 : La production des données juridiques et judiciaires hors Québec

Le deuxième panel de la Journée de réflexion visait à présenter différents modèles de production et d'utilisation des données juridiques et judiciaires, tant au plan canadien qu'au plan international. L'objectif était d'identifier des approches inspirantes et de nourrir la réflexion sur un meilleur usage de la statistique en contexte québécois.

Ce panel a réuni Merixell Abellan Almenara, candidate au doctorat en criminologie, qui a exposé une synthèse comparative des institutions productrices de données dans plusieurs juridictions. William Arbour, professeur adjoint au Département des sciences économiques de l'Université de Montréal, a présenté les résultats de deux projets de recherche : l'un sur l'exploitation de l'intelligence artificielle pour l'analyse des décisions de libération conditionnelle, et l'autre sur les statistiques judiciaires au Québec et leur potentiel de modernisation numérique. La professeure Chloé Leclerc, directrice du Centre international de criminologie comparée (CICC), a également pris part aux échanges lors de la période de questions.

L'animation était assurée par Mme Hana Kara de l'IQRDJ.



1.2.1 Faits saillants

Une pluralité de modèles institutionnels à travers le monde

Le panel s'est ouvert par une présentation de Merixell Abellan Almenara. Elle a présenté un large panorama de 17 institutions responsables de la collecte et de l'analyse des données judiciaires dans divers pays. Ces institutions présentent des profils très variés, en fonction de leur statut administratif, de leur degré d'autonomie, et de leur lien — ou non — avec un ministère de la Justice. Le modèle le plus fréquent est celui d'organismes rattachés directement au ministère de la Justice, comme c'est le cas des bureaux statistiques aux États-Unis, en France ou en Espagne. On retrouve aussi des services statistiques rattachées à diverses commissions de détermination de la peine, comme au Royaume-Uni et aux États-Unis, ainsi que des agences indépendantes telles que l'*Australian Government Productivity Commission*.

Certaines entités, bien qu'extérieures à l'appareil gouvernemental, comme le *National Center for State Courts* (États-Unis), remplissent néanmoins une mission publique, souvent en partenariat avec des entités gouvernementales ou grâce à un financement public. D'autres modèles reposent sur des partenariats entre l'État et le milieu universitaire, ou encore sur des institutions supranationales, comme la Commission européenne pour l'efficacité de la justice.

La transparence des données et des analyses constitue généralement la norme dans ces pays, bien que des exceptions subsistent, notamment au Canada et aux États-Unis, où l'accès aux données primaires peut être restreint ou conditionnel.

Une couverture inégale des domaines du droit et des formats de données

Une des constations majeures de l'étude est la prédominance des données en matière pénale. Seize des dix-sept institutions étudiées produisent des statistiques sur le système pénal, alors que seulement huit le font pour le domaine civil. Des thématiques comme la gestion, la productivité, les coûts ou le financement des tribunaux sont également étudiées, mais dans une proportion moindre. Cette focalisation sur le pénal pourrait refléter un biais structurel dans les priorités institutionnelles, ou dans les intérêts de recherche, au détriment d'une vision globale des activités judiciaires.

Par ailleurs, la quasi-totalité des institutions couverte par l'étude détient des macro-données, souvent accessibles au public. Toutefois, seules dix juridictions d'entre elles travaillent également avec des micro-données, permettant des analyses plus fines. L'absence de micro-données dans plusieurs juridictions limite les possibilités d'étudier les trajectoires individuelles, de documenter les dynamiques propres à certains groupes de

justiciables, ou encore d'évaluer l'impact réel des politiques judiciaires sur l'activité des tribunaux.

Certaines institutions, enfin, ne produisent pas leurs propres données, mais se contentent de traiter celles qui leur sont transmises par d'autres organismes. Ce modèle freine leur capacité d'adaptation à des besoins émergents et réduit leur marge d'innovation analytique.

Des exemples internationaux à valeur démonstrative

Plusieurs des entités étudiées ont été présentées comme des sources d'inspiration. En Espagne, la *Comisión Nacional de Estadística Judicial* collecte ses propres données et exploite également celles que lui transmettent d'autres institutions, comme le Registre des personnes condamnées. Elle produit des analyses accessibles au public sur une grande diversité de sujets : mobilité du personnel judiciaire, plaintes reçues, profil des juges, procédures disciplinaires, ou encore budgets des tribunaux.

En Australie, la *Productivity Commission*, bien qu'indépendante, fonctionne sous la supervision gouvernementale. Elle combine des données originales — issues notamment de questionnaires — avec les données administratives existantes. Ses publications portent sur des indicateurs comme les coûts par affaire, le nombre d'affaires en attente ou les délais moyens de traitement.

Enfin, le *National Center for State Courts*, aux États-Unis, publie le *Court Statistics Project*, qui compare annuellement la charge de travail des cours dans les 50 États américains. Bien que financé en partie par des contrats gouvernementaux, l'organisme demeure indépendant et sans but lucratif.



L'intelligence artificielle pour valoriser les décisions judiciaires

L'avenir de la statistique judiciaire exige un détour par l'intelligence artificielle, qui ouvre une multitude d'avenues sur le plan analytique comme sur celui de la gestion des activités de justice.

Le professeur William Arbour a ainsi présenté un projet québécois exploitant l'intelligence artificielle pour analyser les décisions rendues par la Commission québécoise des libérations conditionnelles. Depuis octobre 2023, ces décisions sont rendues disponibles en ligne, ce qui permet de développer un modèle d'extraction automatisée de variables : attitude du contrevenant, plans de sortie, niveau de responsabilisation, etc. Ces informations, une fois codées, peuvent être utilisées pour identifier les facteurs qui influencent une décision, visualiser des corrélations, et même produire des arbres de décision.

Le professeur Arbour souligne que cette approche permet de transformer des variables qualitatives en données exploitables, le tout sous le contrôle d'une autorité humaine. Il a insisté sur l'importance de l'accessibilité aux décisions pour mener à bien ce type de recherche.

Au cours des échanges, la professeure Chloé Leclerc a rappelé que plusieurs décisions — notamment orales — ne sont pas accessibles, et que la structure des décisions judiciaires varie grandement. Les décisions civiles, souvent moins encadrées, sont plus difficiles à traiter de manière automatisée que celles qui sont rendues par la Commission des libérations conditionnelles, qui suivent un gabarit prédéfini.

Le développement d'indices pour mesurer les coûts et la performance du système

Le professeur Arbour a également présenté un projet portant sur les coûts de la justice au Québec. L'objectif est de documenter l'impact des investissements publics, notamment les sommes allouées au déploiement de tribunaux spécialisés (91 millions en 2024–2025). Le manque de données primaires accessibles rend toutefois l'exercice complexe.

Ce projet vise à construire des indices fiables, transparents et publics, permettant d'évaluer l'efficacité des réformes judiciaires. Ces indices, s'ils étaient produits régulièrement et de façon automatisée, permettraient de comparer l'évolution du système dans le temps, d'en évaluer les résultats, et d'éclairer les décisions en matière de politiques publiques. Un tel outil servirait aussi à renforcer la transparence et la responsabilisation des institutions judiciaires.



1.3 PANEL 3 : L'utilisation des données et l'intérêt du public

Une dernière table ronde portait sur l'utilisation des données juridiques et judiciaires au-delà des milieux strictement juridiques. Il visait à identifier les besoins des différents acteurs sociaux — chercheurs, journalistes, professionnels du droit, organismes communautaires — ainsi que les perspectives utilisés à leur structuration, à leur partage et à leur accès par un plus large public. Il s'agissait de réfléchir collectivement aux conditions d'une plus grande transparence des données, à la démocratisation de l'information judiciaire, et à la manière dont les données peuvent alimenter la compréhension du monde juridique, la prévention des litiges et la participation citoyenne à la justice.

Participaient à la table ronde :

- Julie Sauvé (Statistique Canada),
- Louis-Charles McCann (Barreau du Québec),
- Catherine Boily (Chambre des notaires du Québec),
- Adeline Audrerie (Université du Québec en Outaouais),
- Michaël Nguyen (Journal de Montréal) et
- Jessica Lee Moye (HEC Montréal).

L'animation était assurée par M. Kevin Gravier, SOQUIJ.



1.3.1 Faits saillants

1. Des données pour comprendre, anticiper les besoins et servir le public

Les intervenantes et intervenants du panel ont souligné l'importance cruciale des données judiciaires non seulement pour améliorer le fonctionnement interne du système de justice, mais aussi pour répondre aux besoins des justiciables, documenter les parcours et soutenir des interventions ciblées. Comme l'a exprimé une panéliste, il s'agit de recueillir des données « pour tout le monde », pas seulement pour les institutions judiciaires.

Les données devraient permettre de suivre le parcours d'un dossier lors de la trajectoire judiciaire, de comprendre les coûts directs et indirects associés au recours aux tribunaux, et d'identifier les points de friction avec les exigences de l'accès à la justice. Cette connaissance est indispensable pour mieux répondre aux besoins de la population, notamment les personnes les plus vulnérables.

2. Un accès restreint aux données

L'accès aux données demeure très limité pour de nombreux acteurs extérieurs aux institutions judiciaires — chercheurs, journalistes, organismes communautaires — ce qui limite la compréhension du public à l'égard de la justice et alimente la défiance ou la méconnaissance du système. Cette opacité contraint certains, comme les journalistes, à reconstruire manuellement des ensembles de données pour rectifier des perceptions erronées. L'exemple du procès de Guy Turcotte a été cité : il a fallu examiner, à la main, plusieurs décisions judiciaires pour démontrer que la défense de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux n'était pas systématiquement acceptée par les tribunaux, contrairement à la perception courante.

Les organismes communautaires, de leur côté, doivent souvent produire des données quantitatives et qualitatives pour accéder à un financement ou démontrer la pertinence de leurs programmes. Sans accès structuré à des données publiques fiables, ce travail est lourd, inégalement réparti, et potentiellement risqué pour la pérennité même de leur activité.

Les conférenciers et conférencières ont plaidé pour une réelle démocratisation des données judiciaires : mettre en place des systèmes interopérables, des interfaces publiques adaptées, et des processus de diffusion simples et sécurisés, tout en assurant l'anonymisation des informations.

3. Structurer les données pour mieux informer le public

Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité de structurer davantage la collecte et l'exploitation des données pour permettre des analyses fines et favoriser une justice de nature plus préventive. À titre d'exemple, la représentante de la Chambre des notaires a illustré comment des données sur la nature des litiges pourraient être utilisées pour sensibiliser les citoyens à l'intérêt de conclure un contrat de vie commune ou pour promouvoir les clauses de médiation dans les contrats. Ces données permettraient de démontrer, chiffres à l'appui, que certains outils juridiques préviennent efficacement les conflits et réduisent la judiciarisation des différends.

Des exemples ont aussi été fournis dans le cas de la copropriété divisée : mieux connaître les parties impliquées dans les litiges (promoteur, syndicat, copropriétaires) et la nature des conflits (usages, charges communes, gouvernance) permettrait d'ajuster les pratiques notariales ou les réglementations internes.

Une meilleure structuration des bases de données permettrait aussi de documenter la diversité des parcours des justiciables (âge, genre, origine, situation socioéconomique), comme cela se fait dans d'autres juridictions, notamment en France. Ce type d'analyse enrichirait la recherche et contribuerait à des politiques publiques plus sensibles aux inégalités d'accès à la justice.

4. Une culture des données encore à consolider

Les participants à la table ronde ont mis en lumière un usage des données souvent limité à des objectifs administratifs ou budgétaires, souvent dans des perspectives défensives, pour justifier des programmes existants plutôt que pour en évaluer l'impact ou y proposer des améliorations. Cette approche peut générer une production statistique fragmentaire, peu propice à l'analyse critique.

Les participants ont souligné qu'il est essentiel de faire évoluer la culture des données vers une logique d'amélioration continue, fondée sur l'évaluation, la transparence et la capacité d'adaptation. Cela nécessite d'oser poser les bonnes questions, d'accepter les résultats, même s'ils mettent en cause certaines pratiques, et de développer des indicateurs utiles à la fois pour les institutions et pour le public.

5. Des outils technologiques adaptés à des besoins variés

La modernisation technologique est apparue comme une condition incontournable pour améliorer l'accès, la fiabilité et la réutilisation des données judiciaires. Des systèmes interopérables sont nécessaires pour relier les différentes bases de données et suivre le parcours individuel d'un dossier de manière cohérente.

Il a aussi été rappelé que les besoins en données varient selon les acteurs : les tribunaux, les organismes communautaires ou le monde de la recherche ne disposeront pas des mêmes ressources ni des mêmes capacités d'analyse. Il est donc essentiel de développer des outils à la fois accessibles, adaptables et vulgarisés, et d'accompagner les organisations par la formation et l'écoute active. Comme l'a souligné une panéliste, il faut permettre à chaque acteur de « faire parler ses données », en fonction de ses objectifs et de ses contraintes propres.



1.4 TOUR DES TABLES : Les besoins des acteurs

Une discussion ouverte sur les enjeux entourant la statistique judiciaire et juridique a permis à chaque organisation présente l'occasion de prendre brièvement la parole afin de présenter ses besoins, ses pratiques et ses attentes en matière de données juridiques et judiciaires. Chaque intervenant aura disposé de quelques minutes pour exposer son point de vue, à partir de son expérience propre, que ce soit en matière de collecte, d'utilisation ou d'accès aux données.

Afin d'encadrer les échanges, cinq questions avaient été transmises à l'avance aux personnes inscrites :

- Quels types de données juridiques et judiciaires utilisez-vous dans le cadre de vos activités et projets ?
- Quelles données produisez-vous ou collectez-vous ?
- Quelles lacunes ou insuffisances observez-vous dans les données judiciaires et juridiques disponibles ?
- Quels sont vos besoins spécifiques en données judiciaires ou juridiques pour appuyer vos activités ou décisions ?
- Y a-t-il des indicateurs que vous aimeriez voir développés ? Pourquoi ?

À la suite des présentations, un échange ouvert a permis aux participants de réagir aux propos entendus et de compléter la discussion. Il était également possible de transmettre ses réponses ultérieurement au moyen d'un formulaire en ligne.

Provenance des intervenantes et intervenants :

- Justice Canada
- Ministère de la Sécurité publique du Québec
- Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ)
- Barreau du Québec
- Statistique Canada
- Union des consommateurs
- Centre de justice de proximité de la Mauricie
- Département de criminologie, Université de Montréal

L'animation était assurée par M. Akos Verboczy, IQRDJ.

1.4.1 Synthèse des contributions au Tour des tables

Des données produites, mais difficilement exploitables

Plusieurs organismes ont indiqué qu'ils colligent des données, parfois de manière informatisée, mais que ces données restent peu exploitées, faute de ressources ou d'outils adaptés. Par exemple, le Centre de justice de proximité de la Mauricie a informatisé ses fiches clients en 2021 et collecte maintenant auprès de leurs usagers des données sociodémographiques, ainsi que des informations sur le domaine de droit concerné par leur dossier, la présence de violence conjugale ou l'admissibilité à l'aide juridique. Toutefois, l'absence de variables qualitatives sur le parcours du justiciable, la charge administrative que représente la saisie de données, ainsi que la difficulté de poser certaines questions sans briser le lien de confiance avec la clientèle, limitent leur utilité. D'autres organisations, comme le CAIJ, développent des projets d'intelligence artificielle pour automatiser l'analyse des décisions, mais soulignent le manque de structuration des données juridiques, ce qui complique la catégorisation des contenus.

Des pratiques non harmonisées qui nuisent à la comparabilité

Un besoin partagé par tous concerne l'uniformisation des pratiques de saisie, des définitions et des formats de données. Les intervenants ont déploré l'absence de référentiels communs, tant entre les juridictions qu'entre les secteurs de l'intervention (police, justice, services correctionnels). Le ministère de la Sécurité publique, par exemple, fait état d'un manque d'uniformité des notions et des définitions sur lesquelles s'appuient entre les différentes sources policières. Le Centre de justice de proximité note aussi que ses données sont « maison » et donc non comparables avec d'autres sources. Le manque d'uniformité nuit à la comparaison entre provinces, entre juridictions ou entre types d'intervenants.

Un cloisonnement qui empêche de suivre le parcours du justiciable

Le cloisonnement des systèmes empêche d'avoir une vision globale du cheminement d'un dossier. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance d'un identifiant unique permettant de relier les étapes du parcours judiciaire, de l'intervention policière jusqu'à la réinsertion. Le ministère de la Sécurité publique, par exemple, mentionne qu'aucun système ne permet d'assurer un continuum de suivi entre ses données (services correctionnels et policiers) et celles du ministère de la Justice. Justice Canada, de son côté, reconnaît que les données disponibles sont variables d'une province à l'autre, ce qui empêche une analyse pancanadienne des besoins en matière d'effectifs judiciaires.

Des données administratives dissociées des mesures d'impact de l'expérience judiciaire

Les données disponibles sont souvent centrées sur des aspects administratifs (nombre de dossiers, durées, charges de travail), mais ne permettent pas toujours de mesurer les résultats concrets des démarches judiciaires pour les justiciables. Des intervenants ont souligné le manque d'information sur les compensations obtenues, le résultat des médiations ou le taux de satisfaction des parties. L'Union des consommateurs souhaiterait, par exemple, pouvoir comparer les montants accordés en médiation avec ceux obtenus au tribunal, afin de mieux comprendre l'impact réel des modes privés de règlement des différends (PRD). De même, la Chambre des notaires a exprimé le besoin de données sur la nature des litiges en matière de contrats de vie commune ou de copropriété, pour ajuster ses stratégies de sensibilisation.

Des ressources internes limitées pour valoriser les données

De nombreux organismes disent manquer de ressources humaines ou technologiques pour analyser les données qu'ils enregistrent. En conséquence, ils se limitent souvent à la production de données répondant strictement aux exigences de financement, sans pouvoir les exploiter de manière plus approfondie en vue d'améliorer leurs pratiques. Plusieurs ont souligné que les résultats des évaluations d'impact peuvent être à double tranchant : ils peuvent appuyer la pertinence des programmes ou, au contraire, fragiliser leur financement.

Une volonté de développer des indicateurs mieux adaptés

Plusieurs intervenants ont formulé des suggestions d'indicateurs qui permettraient de mieux comprendre ou d'améliorer le système judiciaire. Parmi ceux-ci :

- le coût par dossier judiciairisé ou réglé en prévention et de règlement des différends (PRD);
- l'écart entre les montants réclamés et ceux obtenus, en jugement ou en médiation ;
- la représentation juridique selon le profil des justiciables ;
- l'usage des technologies judiciaires ou les délais de traitement par catégorie de litige ;
- des indicateurs liés à l'appartenance autochtone ou à la diversité ethnoculturelle, pour refléter les parcours différenciés de certains groupes, comme l'ont souligné Statistique Canada, l'Université de Montréal et le Barreau.

Un appel à la collaboration interinstitutionnelle et au soutien scientifique

Enfin, la nécessité de renforcer les liens entre les producteurs de données, les utilisateurs et les chercheurs a été exprimée à plusieurs reprises. Des collaborations avec des universités, des centres de recherche et des chaires spécialisées permettraient de structurer les jeux de données, de développer des référentiels communs, et d'assurer une valorisation scientifique rigoureuse des données judiciaires. La professeure Chloé Leclerc a souligné le fossé entre les milieux universitaires et les praticiens, tout en rappelant que de nombreuses données existent déjà, et qu'il suffit parfois de poser les bonnes questions aux chercheurs pour les mobiliser.



CONCLUSION

L'enjeu des données juridiques et judiciaires peut sembler, à première vue, technique ou spécialisé. Pourtant, l'intérêt qu'a suscité cette première Journée de réflexion témoigne des impératifs très concrets entourant la production et l'analyse des données : la richesse des échanges, la diversité des perspectives représentées et la mobilisation d'acteurs issus de tous les horizons – magistrature, ministères, organismes communautaires, chercheurs, journalistes – soulignent à quel point cet enjeu est au cœur même du fonctionnement de la justice et de sa capacité de répondre aux attentes de la société.

Tout au long de la journée, une volonté de collaboration claire et affirmée s'est exprimée. Cette volonté dépasse les murs des palais de justice. Elle englobe non seulement les acteurs judiciaires eux-mêmes, mais aussi ceux et celles qui, de l'extérieur, cherchent à comprendre, à documenter ou à améliorer le système de justice. Une convergence est apparue sur la nécessité de mettre les données juridiques et judiciaires au service de l'intérêt public.

Des réalités diverses, des besoins convergents

Les échanges ont permis de mieux cerner les difficultés rencontrées, qu'elles soient communes à l'ensemble des acteurs ou propres à certains contextes. Ces défis concernent l'accès aux données, la qualité de la cueillette, les capacités d'analyse et la gouvernance des données.

Malgré ces limites, un large consensus se dégage : les données juridiques et judiciaires sont devenues essentielles pour comprendre les pratiques, documenter les décisions et améliorer l'accès à la justice. Elles constituent un levier de gestion, un outil de reddition de comptes et un moteur d'innovation, au service des institutions, des chercheurs, des praticiens, des justiciables et de la population en général.

Les interventions ont mis en évidence le besoin d'**un meilleur accès aux données existantes**, accès actuellement limité en raison de leur dispersion, de leur faible accessibilité ou de leur format peu exploitable. La difficulté pour les tribunaux, les chercheurs et les organismes d'accéder directement aux données primaires a été soulevée à plusieurs reprises comme un obstacle majeur.

Elles ont également mis en lumière la nécessité d'**une collecte plus fiable et plus uniforme**, l'ajout d'indicateurs pertinents comme la longueur des jugements ou décisions, et l'harmonisation des pratiques entre les districts et les juridictions.

De plus, **des moyens accrus pour analyser et exploiter les données** ont été identifiés comme une priorité, tant pour les tribunaux que pour les organismes qui manquent de ressources humaines, technologiques et analytiques pour valoriser pleinement les données disponibles. Enfin, **une gouvernance plus collaborative et ouverte** a été proposée de manière à impliquer l'ensemble des acteurs concernés dans le développement, l'analyse et la diffusion des données, au bénéfice du public. Les statistiques juridique et judiciaire deviennent ainsi un produit collectif.

Une réflexion à poursuivre, des solutions à co-construire

Les défis soulevés ont souvent été formulés en même temps que des pistes de solutions. C'est dire à quel point les acteurs sont déjà engagés dans la recherche de réponses concrètes pour faire progresser l'accès, la qualité et la valorisation des données judiciaires et juridiques.

Ces pistes annoncent des échanges à nouveau riches et constructifs lors de la seconde Journée de réflexion prévue à l'automne 2025. Car si cette première rencontre a permis de poser un diagnostic lucide et partagé, la suite devra permettre d'approfondir les solutions à bâtir, ensemble, pour un système de justice plus accessible, plus efficace et toujours au service du public.



ANNEXE



Organisé par :



Avec la collaboration de :



JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LA STATISTIQUE JURIDIQUE ET JUDICIAIRE

Perspectives et besoins

* Avec le soutien de



**Law Commission of Canada
Commission du droit du Canada**



Jeudi le 13 mars 2025

Lien Teams : <https://shorturl.at/jKcpl>

9h00 Accueil et déjeuner

9h30 Mots d'ouverture

Professeur Pierre NOREAU, Président
Institut québécois de réforme du droit et de la justice (IQRDJ)

Me Marie-Claude SARRAZIN, Présidente
Société québécoise de l'information juridique (SOQUIJ)

9h40 **PANEL 1 : La production des données juridiques et judiciaires au Québec**

Survol des pratiques actuelles en matière de production de données juridiques et judiciaires au Québec pour mieux comprendre les pratiques et le contexte existant.

Intervenants

- Hon. Manon **SAVARD**, Juge en chef du Québec
- Hon. Marie-Anne **PAQUETTE**, Juge en chef, Cour supérieure
- Hon. Benoît **SABOURIN**, Juge en chef associé, Cour du Québec
- Me Jacques **BOULANGER**, Vice-président, Tribunal administratif du Québec
- Gabriel **LACROIX-DUFOUR**, Directeur général, Direction générale de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles, ministère de la Justice du Québec
- Me Daniel **LAFRANCE**, Président, Commission des services juridiques

Animation : Hon. Pierre E. **AUDET**, Juge suppléant, Cour du Québec

11h00 Pause

11h10 **PANEL 2 : Les données juridiques et judiciaires hors Québec**

Présentation de modèles de données juridiques et judiciaires hors Québec afin d'explorer ce qui se fait ailleurs et pour identifier des façons de faire inspirantes.

Intervenants

- Chloé **LECLERC**, Professeure en criminologie à l'UdeM et directrice du CICC et Merixell **ABELLAN ALMENARA**, Candidate au Doctorat en criminologie et boursière Vanier
- William **ARBOUR**, Professeur adjoint, Département des Sciences économiques, UdeM et Arthur **MAFFRE**, Assistant de recherche, Département des Sciences économiques, UdeM

Animation : Hana **KARA**, IQRDJ

12h00 Dîner

13h00 **PANEL 3 : Utilisation des données : Enjeux et besoins**

Exploration de l'utilisation des données juridiques et judiciaires au-delà des milieux juridiques afin de cerner les besoins et les possibilités de partage d'informations pertinentes à un public élargi.

Intervenants

- Julie **SAUVÉ**, Chef, Programmes des services policiers, Statistique Canada
- Louis-Charles **MC CANN**, Directeur des affaires gouvernementales, Barreau du Québec
- Catherine **BOILY**, Directrice cabinet de la présidence, affaires gouvernementales et institutionnelles, Chambre des notaires
- Adeline **AUDRERIE**, Professeure en droit, Université du Québec en Outaouais
- Michaël **NGUYEN**, Journaliste, Journal de Montréal
- Jessica **LEE MOYE**, École des hautes études commerciales (HEC)

Animation : Kevin **GRAVIER**, SOQUIJ

14h20 Pause

14h30 **TOUR DES TABLES : Les besoins des acteurs du milieu juridique.**

Tour de parole offrant à un(e) représentant(e) de chaque organisation présente l'occasion de partager ses perspectives et ses besoins en matière de données juridiques et judiciaires. Chaque participant(e) disposera de 5 minutes d'intervention.

Les contributions recueillies alimenteront le rapport de synthèse qui suivra la Journée de réflexion. Voici les 5 questions qui guideront cet échange :

1. Quels types de données utilisez-vous dans le cadre de vos activités et projets ?
2. Quelles données produisez-vous ou collectez-vous ?
3. Quelles lacunes ou insuffisances observez-vous dans les données judiciaires disponibles ?
4. Quels sont vos besoins spécifiques en données judiciaires pour appuyer vos activités ou décisions ?
5. Y a-t-il des indicateurs que vous aimeriez voir développés ? Pourquoi ?

Animation : Akos **VERBOCZY**, IQRDJ

16h20 Mot de la fin

Alexandra PASCA, Directrice générale, IQRDJ

16h30 Cocktail de clôture

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE EXÉCUTIF	4
SOMMAIRE	6
INTRODUCTION	7
Compte rendu des activités	9
1.1 PANEL 1 : La production des données juridiques et judiciaires au Québec....	9
1.1.1 Faits saillants.....	10
1.2 PANEL 2 : La production des données jur. et judiciaires hors Québec	14
1.2.1 Faits saillants.....	15
1.3 PANEL 3 : L'utilisation des données et l'intérêt du public	19
1.3.1 Faits saillants.....	20
1.4 TOUR DES TABLES : Les besoins des acteurs.....	23
1.4.1 Synthèse des contributions au Tour des tables	24
CONCLUSION	27
.....	28
ANNEXE	29